Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260424-19DEL2026-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
21 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL– DCM2026.04.21 - 03
Objet : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS- ANNEE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 17 avril 2026 qui leur a été adressée le 17 avril 2026, par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame DENIS Josiane, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 17 avril 2026.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mme DENIS Josiane Maire et Président de séance, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Anne-Marie, Mr DELATTE Didier, Mme MOCHEL Josiane, Mme GUILLEMAUD Edith, Mr LE MÉRO Laurent, Mme QUESTROY Nathalie, Mme LERCH Cathy, Mr RONCIERE Anthony, Mr HOUEIX Ludovic.

Étaient absents donnant pouvoir :

Mme HONORÉ Sylvie donnant pouvoir à Mme CLERO Anne-Marie.
Mr BIGORGNE Cédric donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal.

Était absent : Mr PIROU Christophe.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	12	02	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Madame DENIS Josiane.

Secrétaire de séance : Madame GUILLEMAUD Edith.

****

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260424-19DEL2026-DE

DELIBERATION DCM2026.04.21 - 03 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS- ANNEE 2026

Présentation de la demande
Autorisation de prise en charge financière
Délibération à prendre

Rapporteur : Madame DENIS Josiane, Maire

****

Le Maire rappelle la réglementation en matière de contrat d'engagement républicain créé par la Loi du 24 avril 2021 confortant le respect des principes de la République et ayant fait l'objet du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021. Toute association souhaitant obtenir un agrément d'Etat, une subvention publique ou accueillir un jeune en service civique se voit obligée, depuis le 01er janvier 2022, de souscrire aux 7 engagements du contrat.

Elle rappelle à l'assemblée la mise en place du règlement d'attribution aux associations par délibération du Conseil Municipal du 26 janvier 2024.

Madame le Maire fait savoir que les demandes de subventions reçues ont été examinées lors de la réunion de la préparation aux budgets, le 07 avril 2026.

Elle fait lecture de l'ensemble des propositions d'attributions de subventions au titre de l'année 2026.

Madame le Maire propose d'approuver les montants de subventions au titre de l'année 2026 aux associations listées ci-joint en annexe pour un montant total de 16 120 €.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose de voter à main levée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Accepte la proposition d'un vote à main levée et procède à un vote qui donne les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260424-19DEL2026-DE

PRESENTS	12
DONNANT POUVOIR	02
VOTANTS	12
NE PREND PAS PART AU VOTE	02
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	12
MAJORITE ABSOLUE	07
POUR	**12**
CONTRE	00

- Donne un avis favorable aux montants de subventions au titre de l'année 2026 aux associations listées ci-joint en annexe pour un montant total de 16 120 €.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne de l'acte : 24 avril 2026

Le Secrétaire de séance,

Mme GUILLEMAUD Edith

Le Maire,

Mme DENIS Josiane